

# Commune de DOUR - Opération de développement rural

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL – 2021



En septembre 2021, durant la semaine de la mobilité, la piste cyclo-piétonne longeant la rue d'Offignies ainsi que les aménagements du cœur de village de Wihéries sont mis à l'honneur pour leur inauguration.

## PARTIE 1. SITUATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

L'année 2021 a donné lieu à l'inauguration de la piste cyclo-piétonne reliant Dour, Blaugies et Petit-Dour et de l'aménagement du cœur de village de Wihéries. Après plusieurs reports dus à la situation sanitaire, la mise à l'honneur de ces deux projets, les premiers activées depuis l'approbation du PCDR en 2014, a enfin pu être menée.

Les marchés Saveurs et Terroir se sont poursuivis pour la 8<sup>ème</sup> année, cette fois sans l'accompagnement de la FRW. Ceux-ci ont été adaptés au vu du contexte sanitaire et se sont intégrés dans d'autres manifestations : l'inauguration du cœur de Wihéries, le 21 juillet à la Grand-Place, etc.

Durant l'année 2021, la finalisation du projet d'aménagement du cœur d'Elouges s'est poursuivie. La dernière version tient compte des modifications destinées à limiter les coûts de l'aménagement, afin de limiter le dépassement du budget prévu dans la convention négociée en 2016 et de s'approcher des nouvelles modalités induites par la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021. En novembre 2021, le projet d'aménagement a de nouveau été présenté aux membres de la CLDR et aux habitants d'Elouges, afin de les informer des modifications et adaptations survenues depuis la première présentation.

Cette réunion de novembre 2021 a également été l'occasion de présenter l'avant-projet de réaménagement de l'ancienne maison communale d'Elouges, le « Mulpas ». Cette fiche-projet, activée par la CLDR le 21 octobre 2021, a été négociée auprès de la Direction du Développement rural le 10 février 2021. Une première esquisse a ensuite été présentée à la CLDR le 4 mai.

Enfin, en 2018, la CLDR avait choisi de solliciter une convention pour un projet transcommunal de mobilité douce entre Petit-Dour et Frameries (Sars-la-Bruyère). La réunion de coordination DGO3 a été organisée le 19 février 2019 et les conventions ont été approuvées par les Conseils communaux en juin 2019. La commune est toujours en attente de la signature de la convention-faisabilité par le Ministre mais a reçu un courrier annonçant que le projet était retenu.

## 1. TABLEAU DES PROJETS REALISES

Les avancées réalisées en 2021 sont **en gras** dans le texte.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Long terme	3.8	Mettre en réseau les associations		À déterminer	Plan de Cohésion Sociale (PCS) : gestion de la maison des associations à Blaugies, calendrier biannuel des associations, salons, etc.
Court terme	1.4	Aménager le cœur de village de Wihéries		SPW-DGO3 / Budget communal	Convention-faisabilité 2014-B : - Fin des travaux en novembre 2019 <b>L'inauguration officielle s'est déroulée le 18 septembre 2021.</b>
Long terme	3.1	Donner une nouvelle vocation à l'ancienne cure de Petit-Dour		SPW-DGO3 / Budget communal	L'ancienne cure a été vendue en 2018 à un particulier. La rénovation est aujourd'hui terminée.
Court terme	1.1	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales		SPW-DGO3 / Budget communal	Convention-faisabilité 2014-A : - Début des travaux en septembre 2019 - la piste cyclo-piétonne a été finalisée à l'été 2020. - Le marquage des pistes suggérées ainsi que la plantation de 120 saules têtards en bordure

					de champs ont été réalisés au dernier trimestre 2020. - L'inauguration officielle s'est déroulée le 17 septembre 2021.
Moyen terme	2.12	Aménager le terril Grande Veine à Elouges		SPW-DGO3 / Budget communal	Stand de tir construit et exploité en 2018 (projet privé)
Moyen terme	2.14	Créer une ADL		SPW-DGO5 / SPW-DGO6	L'asbl Dour centre-ville a un rôle de développement local pour le commerce, la communication, la mobilité ou encore la convivialité

## 2. TABLEAU DES PROJETS EN COURS

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Court terme	1.2	Aménager le site des Cocars		SPW-DGO3 / Budget communal	- Achat et rénovation de la chapelle de Cocars par l'ARC Borinage Hauts-Pays
Court terme	1.3	Aménager le cœur de village d'Elouges		SPW-DGO3 / Budget communal	- Avis favorable de la DGO1 - Comité d'accompagnement le 18 octobre 2019 - Sollicitation de l'avis de la Ministre - Révision du projet fin 2020 afin de diminuer les coûts

					<p><b>- Présentation du projet modifié à la CLDR et aux riverains le 16 novembre 2021.</b></p>
Court terme	1.5	Aménager le quartier de la citadelle à Elouges		SPW-DGO3 / Budget communal	<p><b>Une candidature a été introduite dans le cadre de l'appel à projet européen FEDER (priorité 2)</b></p>
Court terme	1.7	Réaménager l'ancienne maison communale d'Elouges (Mulpas)		SPW-DGO3 / Budget communal	<p>Présentation de l'esquisse à la CLDR en 2017 recherche de subides pour le musée – projet en stand-by</p> <p>- En octobre 2020, la CLDR a souhaité relancer le projet en vu de réhabiliter le bâtiment en maison de village</p> <p><b>- La réunion de négociation s'est tenue le 10 février 2021. Une esquisse a été présentée en CLDR le 4 mai 2021 puis l'avant-projet a été présenté à la CLDR et aux riverains le 16 novembre 2021.</b></p>
Court terme	1.10	Doter Dour d'une stratégie touristique		DGO1 / CGT / Infrasport	<p>- Convention de collaboration Maison du Tourisme de Mons</p> <p>- Reconnaissance officielle comme Office du Tourisme et ouverture en mai 2018 (sur le site du Belvédère)</p>
Court terme	1.11	Diversifier l'accès aux produits locaux		SPW-DGO3 / asbl ARC	<p>- Salon de la Santé organisé par le PCS</p>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchés du terroir organisés sur la Grand-Place de Dour</li> <li>- <b>Poursuite marché de manière délocalisée (œur de Wihéries, 21 juillet, etc)</b></li> </ul>
Moyen terme	2.1	Créer un réseau de mobilité douce : réseau secondaire		SPW-DGO3 / Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation du DR pour la création d'une piste cyclopétonne entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère (projet transcommunal) le 21 février 2019</li> <li>- Approbation convention par les Conseils communaux en juin 2019</li> <li>- <b>Courrier d'accord de la Ministre le 19 octobre 2021</b></li> <li>- <i>Convention-faisabilité signée le 26 janvier 2022</i></li> </ul>
Moyen terme	2.2	Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions		SPW-DGO3 / Budget communal	Engagement d'un géomètre : réalisation d'un inventaire des sentiers
Moyen terme	2.3	Améliorer la mobilité générale		Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier retenu dans le cadre de l'appel « Communes pilotes Wallonie cyclable »</li> <li>- <b>Elaboration du Plan Communal de Mobilité : diagnostic</b></li> </ul>
Moyen terme	2.4	Aménager la place de l'église à Blaugies		SPW-DGO3 / Budget communal	<b>Réfection du revêtement</b>

Moyen terme	2.5	Aménager le cœur de village de Petit-Dour		SPW-DGO3 / Budget communal	Fiche-projet programmée lors du rapport annuel 2020
Moyen terme	2.8	Créer une halle couverte		SPW-DGO3 / Budget communal	Appel à projet « hall relais agricole » : projet abandonné faute de retours des agriculteurs
Moyen terme	2.13	Créer un maillage d'équipements sportifs		Infrasport/budget communal	Installation d'un parcours santé sur le site du Belvédère
Moyen terme	2.16	Mettre en place un Agenda 21 Local		Budget communal	Plusieurs projets de développement durable : Commune zéro déchet (consigne des canettes, défi familles, site des Wallants, etc)
Long terme	3.4	Faire vivre le réseau de mobilité douce		Budget communal	Organisation annuelle de marches ADEPS (PCS) et de joggings
Long terme	3.10	Développer l'opération Façades Fleuries		Budget communal	L'ASBL ARC a lancé le concours des jardins et potagers de l'entité en 2020
Long terme	3.11	Réaliser un aménagement paysager des entrées de village		SPW-DGO3 / Budget communal	Installation de bacs de fleurissement à l'entrée des villages en 2018
Long terme	3.12	Sauvegarder le patrimoine matériel		PPPW/ budget communal	Participation annuelle aux Journées du Patrimoine
Long terme	3.15	Créer des bureaux partagés pour indépendants		FEADER / RW	Création d'espaces de télétravail dans la Bibliothèque du futur : <b>le chantier a débuté en juin 2021</b>
Long terme	3.19	Dour, ville festive		Commissariat général au tourisme / budget communal	Asbl Dour centre-ville : organisation de diverses activités (cortège Halloween, Dour on ice, fête du marché...)

Long terme	3.20	Inscrire Dour dans les actions Cœur de Hainaut et dans un volet frontalier		À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de points-nœuds (mobilité cyclable) à l'échelle du Cœur du Hainaut</li> <li>- Collaboration régulières avec le Parc Naturel des Hauts Pays (exemple : achat groupé de matériel)</li> </ul>
Long terme	3.22	Améliorer la biodiversité - acquisition de zones caractéristiques et restaurables		SPW-DGO3 / Budget communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du site des Wallants : zone de préservation de la biodiversité et sensibilisation (exemple : rucher didactique)</li> <li>- Tests de végétalisation des cimetières</li> <li>- <b>BiodiverCité : 6 fiches-projets retenues</b></li> </ul>

### 3. TABLEAU DES PROJETS EN ATTENTE

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Court terme	1.8	Aménager l'ancienne école maternelle de Petit-Dour		Fédération Wallonie Bruxelles / Budget communal	
Moyen terme	2.6	Restaurer la maison citoyenne de Wihéries		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.7	Créer un espace d'accueil polyvalent		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.9	Aménager le site de Sauwartan		À déterminer	
Moyen terme	2.10	Aménager le site Ferrand		SPW-DGO3 / Budget communal	
Moyen terme	2.11	Protéger le terril Saint-Charles		À déterminer	
Moyen terme	2.15	Doter Dour d'outils d'aménagements du territoire		À déterminer	
Long terme	3.2	Créer une maison de village à Wihéries		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.3	Aménager l'ancienne sucrerie de Blaugies		À déterminer	
Long terme	3.5	Créer des logements tremplins		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.6	Créer des logements intergénérationnels		SPW-DGO3 / Budget communal	

Long terme	3.7	Aménager le site de la chapelle Notre-Dame de la Paix à Blaugies		Commissariat général au tourisme/ Budget communal	
Long terme	3.9	Créer un espace de jeu à Blaugies		Infrasport/Budget communal	
Long terme	3.13	Protéger la vallée du Hanneton		À déterminer	
Long terme	3.14	Sauvegarder le patrimoine immatériel		À déterminer	
Long terme	3.16	Créer un atelier partagé		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.17	Créer un atelier rural		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.18	Conforter et diversifier l'activité agricole		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long terme	3.21	Conforter et amplifier les promenades thématiques		Commissariat général au tourisme / budget communal	

#### 4. TABLEAU DES PROJETS ABANDONNÉS

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Court terme	1.6	Aménager l'école du Dérodé		SPW-DGO3 / Budget communal	L'ancienne école du Dérodé a été vendue. L'accueil des classes vertes, initialement prévu dans le bâtiment, se fera sur le site du Belvédère.
Court terme	1.9	Installer un Conseil Consultatif des Jeunes		Plan de Cohésion Sociale	Après plusieurs essais non fructueux (manque de retour), le PCS a décidé d'abandonner l'idée d'un conseil des jeunes.

#### 5. TABLEAU DES INITIATIVES NOUVELLES

Sans objet

PARTIE 2. AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014-A	PCDR classique	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales	<i>Défi A : Créer des synergies et des interconnexions fortes entre la ville et la campagne dans l'optique d'un développement commun.</i>	(857.239,46 €)
2014-B	PCDR classique	Aménager le cœur de village de Wihéries	<i>Défi B : Conférer à l'entité une image résolument moderne via le développement et la valorisation de ses atouts culturels, démographiques et infrastructurels.</i>	804.588,17 €
2016-A	PCDR classique	Aménager le cœur de village d'Elouges	<i>Défi B : Conférer à l'entité une image résolument moderne via le développement et la valorisation de ses atouts culturels, démographiques et infrastructurels.</i>	(495.708,56 €)

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Numéro de visa	Montant du subside
2014	PCDR classique	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales	Visa 14/16417	857.239,46 €
<b>État d'avancement physique du projet</b>		<b>Date</b>		
Désignation de l'auteur de projet		06/05/2014		
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		24/06/2014		
Approbation de l'avant-projet par la R.W		23/10/2014		
Approbation du projet par l'A.C.		20/09/2018		
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché		18/12/2018		
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		24/06/2019		
Début des travaux		17/09/2019		
Réception provisoire		<b>17/06/2021</b>		
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
<b>État d'avancement financier du projet</b>		<b>Montant</b>		
Montant conventionné à 100%		1.414.478,92€		
Montant du subside développement rural				

<b>Année de la convention</b>	<b>Type de programme</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Numéro de visa</b>	<b>Montant du subside</b>
2014	PCDR classique	Aménager le cœur de village de Wihéries	Visa 14/16416	804.588,17 €
		<b>État d'avancement physique du projet</b>		<b>Date</b>
		Désignation de l'auteur de projet	11/06/2015	
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	06/10/2016	
		Approbation de l'avant-projet par la R.W	14/11/2016	
		Approbation de la convention-réalisation par le C.C.	14/12/2017	
		Approbation de la convention-réalisation par le Ministre	08/02/2018	
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché	21/12/2017	
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	09/05/2018	
		Début des travaux	10/09/2018	
		Réception provisoire	06/11/2019	
		Décompte final approuvé par la commune	23/04/2020	
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		
		<b>État d'avancement financier du projet</b>		<b>Montant</b>
		Montant conventionné à 100%	1.556.885,38€	
		Montant du subside développement rural	804.588,17€	

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Numéro de visa	Montant du subside
2016	PCDR classique	<b>Aménager le cœur de village d'Elouges</b>	Visa 17/14020	495.708,56 €
<b>État d'avancement physique du projet</b>		<b>Date</b>		
Désignation de l'auteur de projet		21/12/2017		
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		17/09/2019		
Approbation de l'avant-projet par la R.W		18/10/2019		
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet rectifié par le C.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Délai d'exécution				
Nombre de jours prestés				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
<b>État d'avancement financier du projet</b>		<b>Montant</b>		
Montant conventionné à 100%		880.890,92 €		
Montant du subside développement rural				

PARTIE 3. RAPPORT COMPTABLE (DÉCOMPTE FINAL < 10 ANS)

SANS OBJET

## PARTIE 4. BILAN DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

### 1. REUNIONS DE LA CLDR

Année d'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de la CLDR	Dernière date de modification du règlement d'ordre intérieur
2012	2012	2019	<b>2021</b>
Dates de réunion durant l'année écoulée	04/05/2021	Réunion en visioconférence Présents : 13 Excusés : 5	
	16/11/2021	Réunion en présentiel Présents : 13 Excusés : 11	
<b>Réflexions sur l'opération de développement rural</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>En septembre 2021, la liaison de mobilité douce entre Dour, Blaugies et Petit-Dour a été officiellement inaugurée.</li> <li>Les aménagements du cœur de village de Wihéries ont été inaugurés en septembre.</li> <li>Le projet d'aménagement du cœur de village d'Elouges a été revu afin de limiter le coût du projet, a été présenté sous sa forme définitive aux membres de la CLDR ainsi qu'aux riverains en novembre. Fin 2021, la demande de permis d'urbanisme était en préparation.</li> <li>Le projet d'aménagement de l'ancienne Maison communale d'Elouges (Mulpas) a été négocié en février 2021. L'esquisse a été présentée aux membres de la CLDR en mai puis l'avant-projet a été présenté à la CLDR et aux riverains en novembre.</li> </ul>			

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONVENTIONS DR

### - **Projet 1.1 : Créer un réseau de mobilité douce : artères principales (convention-faisabilité 2014-A)**

Les travaux de la piste cyclopiétonne en site propre sont terminés. L'inauguration officielle a eu lieu en septembre 2021.

### - **Projet 1.4 : Aménager le cœur de village de Wihéries (convention-faisabilité 2014-B)**

Les travaux se sont terminés en novembre 2019. Après plusieurs report, l'inauguration officielle a eu lieu en septembre 2021.

### - **Projet 1.3 : Aménager le cœur de village d'Elouges (convention-faisabilité 2016-A)**

L'avant-projet a été approuvé par la DGO3 en octobre 2019. Le projet a été revu afin de limiter les coûts et présenté dans sa version quasiment définitive lors d'une réunion de la CLDR élargie aux habitants d'Elouges. La finalisation du dossier projet est en cours.

### - **Projet 2.1 : Créer un réseau de mobilité douce : réseau secondaire (convention-faisabilité 2019-A)**

Le Développement rural a été sollicité en février 2019 pour ce projet transcommunal qui prévoit la création d'une piste cyclopiétonne en site propre reliant les villages de Petit-Dour et Sars-la-Bruyère (Commune de Frameries). Les conventions-faisabilité ont été approuvées par les Conseils communaux en juin 2019. Le 19 octobre 2021, la Ministre Tellier a annoncé avoir retenu le projet. Au 31 décembre, la signature de la convention-faisabilité était toujours en attente.

### - **Projet 1.7 Aménager l'ancienne maison communale d'Elouges – Mulpas (convention-faisabilité 2021-A)**

Le projet a été négocié le 10 février 2021 et la convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal le 18 février 2021 mais n'a pas été retenu dans la sélection 2021. La justification des besoins est demandée pour représenter le projet en 2022.

## 3. PROPOSITIONS DE PROJETS A ENTREPRENDRE

En mai 2021, la CLDR faisait le choix des projets suivants :

- 2021 : Aménager le cœur de village de Petit-Dour
- 2022 : Aménager le site des Cocars et Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions
- 2023 : Aménager le quartier de la Citadelle à Elouges

PARTIE 5. PROGRAMMATION DES PROJETS À TROIS ANS (SUITE À LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2022)

**2022**

Moyen terme	FP 2.5	Aménager le cœur de village de Petit-Dour	SPW-DGO3 / Budget communal
-------------	--------	---	----------------------------

**2023**

Court terme	1.2	Aménager le site des Cocars	SPW-DGO3 / Budget communal
Moyen terme	2.2	Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions	SPW-DGO3 / Budget communal

**2024 : fin de validité du PCDR en mars**

Court terme	1.5	Aménager le quartier de la citadelle à Elouges	SPW-DGO3 / Budget communal
-------------	-----	--	----------------------------

**ANNEXE**

Comptes-rendus des réunions de la CLDR du 4 mai et du 16 novembre 2021.



*Opération de Développement Rural de Dour*

## **Compte-rendu de la Commission locale de Développement rural**

**Mardi 04 mai 2021 – 19h00, visioconférence**

### **Présents :**

Mesdames et messieurs Luc Ansseau, Francis Bossuyt, Carlo Di Antonio, André Duray, Christiane Gonnella, Sylvianne Honorez, Christophe Lefèvre, Bernard Leroy, Vincent Loiseau, Patrick Poli et René Zoetaert

Madame Véronique Coquay – Commission de gestion du terril Frédéric  
Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

### **Excusés :**

Mesdames et messieurs Thomas Durant, Roxane Gossart, Liliane Nouvelle, Fabian Ruelle et Jean-Pierre Simon.

---

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 21 octobre 2020 ;
- Rapport annuel de la CLDR 2020 et programmation des projets subsidiables en Développement rural pour les 3 ans à venir ;
- Présentation de la nouvelle circulaire du DR et approbation du nouveau ROI ;
- Divers ;
- Présentation de l'avant-projet du Mulpas par Pierre Vancraenenbroeck - *Ouvert aux associations dourroises.*

#### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 21 octobre 2020**

Un membre de CLDR s'interroge sur les résultats de l'office de tourisme. Vincent Loiseau précise que la crise sanitaire a chamboulé les activités prévues depuis mars 2020 et que la dynamique sera remise en route dès que la situation le permettra.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Fondation Rurale de Wallonie

Centre d'Entreprise IDETA

Rue Henri Lemaire, 1

B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90

wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

## **2. Rapport annuel de la CLDR 2020 et programmation des projets subsidiables en Développement rural pour les 3 ans à venir**

### **2.1. Rapport annuel 2020**

Les membres de la CLDR ont reçu les documents préparatoires en prévision de la réunion. Il n'y a pas de remarques concernant les activités reprises au rapport annuel.

La FRW présente les points principaux sur base d'une présentation :

<https://view.genial.ly/608ab2b912a17c0dabb9c255/presentation-presentation-cldr-dour>

La composition de la CLDR est revue suite au déménagement hors de la commune de Roxane Gossart, ce qui entraîne sa démission d'office. Elle fera cependant toujours partie des personnes invitées en qualité de chargée de mission pour le Parc naturel des Hauts Pays.

La CLDR compte désormais 20 membres citoyens et 6 membres issus du conseil communal.

Deux réunions de la CLDR avaient été programmées en 2020 :

- Le 11 mars 2020 : réunion annulée suite au déclenchement de la crise sanitaire
- Le 21 octobre 2020 : réunion consacrée au rapport annuel 2019 et à la Charte paysagère du Parc naturel des Hauts Pays

La FRW revient en détail sur l'état d'avancement des projets subsidiés.

#### **Mobilité douce Offignies Petit-Dour Blaugies**

- La réalisation de la piste cyclo-piétonne a été finalisée à l'été 2020
- Le marquage des pistes suggérées a été fait jusque Petit-Dour et Blaugies
- 120 saules têtards ont été plantés et une zone fleurie a été semée : afin d'éviter d'éventuels problèmes de labour aux abords de la piste, une haie vive sera plantée pour délimiter la limite de propriété
- 3 fascines sont prévues pour retenir les éventuelles coulées de boue
- Les travaux d'éclairage ont été terminés par ORES fin mars 2021
- Les escaliers permettant de rejoindre la piste depuis la route ont été refaits après l'apparition de problèmes d'écoulement des eaux
- L'inauguration prévue en novembre 2020 a dû être reportée à cause de la crise sanitaire. Une nouvelle date devra être définie

#### Questions et remarques de la CLDR :

- Les cavaliers ont-ils le droit d'emprunter la piste ? Du crottin de cheval a envahi la piste ces derniers temps.
  - ⇒ Le service travaux sera informé des nettoyages à réaliser. De la sensibilisation pourra également être faite pour inciter les cavaliers à emprunter la zone enherbée, une fois celle-ci plantée.
  - ⇒ Vincent Loiseau signale également qu'il faudra vérifier quels sont les utilisateurs autorisés à emprunter cette piste.

#### **Cœur de village de Wihéries**

- La réception définitive doit avoir lieu en novembre 2021
- Quelques travaux sont encore à terminer : le marquage du terrain du jeu de balle à refaire, un arbre à planter au carrefour du Quesnoy

### Cœur de village d'Elouges

- Ce projet présente des difficultés par le fait qu'il est traversé par une voirie régionale et par la grandeur de la place
- L'avant-projet a été revu afin de diminuer le coût des travaux et les demandes de révision ont été approuvées par le collège le 22 avril 2021. L'auteur doit désormais mettre son avant-projet à jour en tenant compte des demandes du collège. Les modifications demandées sont les suivantes :
  - o Les murs des cimetières seront abaissés ;
  - o Les aménagements prévus au square des Combattants seront simplifiés ;
  - o Les fontaines seront supprimées et une alternative sera proposée pour rappeler la présence sous-terre du ruisseau ;
  - o Les aménagements PMR aux abords de la maison de quartier ont été retirés du projet car réalisés sur fonds propres par la Commune.

### Questions et remarques de la CLDR :

- Le nombre de place de parking avait-il été jugé insuffisant lors de la première présentation de l'aménagement ? Y a-t-il suffisamment de places prévues ?
  - ⇒ Une nonantaine de place de parking sont prévues, soit l'équivalent du nombre actuel. Il sera signalé à l'auteur de projet qu'un nouveau commerce va s'installer sur la place.

### Liaison Petit-Dour – Sars-la-Bruyère

Les deux conventions-faisabilité (l'une pour Dour, l'autre pour Frameries) avaient été sollicitées en février 2019 et sont toujours en attente. L'intercommunale IDEA a d'ores et déjà été désignée comme auteur de projet. Dès la réception de la convention-faisabilité, l'esquisse pourra être présentée en CLDR.

### Ancienne maison communale d'Elouges (Mulpas)

- La convention-faisabilité a été sollicitée en février 2021 et devrait parvenir à la commune prochainement.
- L'avant-projet sera présenté en deuxième partie de réunion.

## 2.2. Programmation des projets à 3 ans

En 2020, la CLDR avait opéré le choix suivant :



Avant de procéder à la discussion sur la programmation, la FRW partage les avancées réalisées concernant le projet d'aménagement du cœur de Petit-Dour et évoque les nouveautés de subvention liées à la parution d'une nouvelle circulaire régissant les programmes de Développement rural.

#### Avancées sur Petit-Dour :

Suite aux réflexions enclenchées durant la réunion de la CLDR d'octobre 2020, il a été proposé d'intégrer la chapelle Notre-Dame de la Paix et le bois communal à l'arrière de la place dans le périmètre de réflexion du projet. L'équipe du Plan communal de Développement de la nature (PCDN) a également envisagé l'aménagement du bois en espace didactique et favorable à la biodiversité.

Concernant l'église de Petit-Dour, celle-ci fait actuellement l'objet d'une demande de permis en vue de la création de 7 logements. Du parking est également prévu par le promoteur pour les futurs résidents. La cure a elle aussi été réhabilitée en une habitation.

La CLDR incite à tenir compte des enfants et adolescents qui ont l'habitude de jouer dans le bois. Une aire de jeux pourrait être aménagée à proximité pour offrir des possibilités de détente. Il sera nécessaire de définir l'emplacement adéquat pour ce type d'aménagement.

#### Information sur les nouveaux taux de subvention en DR :

Afin de définir au mieux la programmation des projets, la CLDR est informée des nouveautés en matière de subvention introduites par la circulaire relative au PCDR parue en octobre 2020.

Désormais, les projets subventionnables sont répartis en plusieurs catégories. Pour chaque catégorie, un taux de subventions de 60 % ou de 80 % est défini, ainsi qu'un montant maximal sur lequel ce taux est d'application. Au-delà de ce plafond, les coûts supplémentaires sont à 100 % à charge de la commune.

TAUX ET PLAFONDS DE SUBVENTIONS APPLICABLES AUX PROJETS DU PCDR			
POUR	ASSIETTE DE SUBVENTION	SUBSIDIE MAXIMUM	
80 %			
	Bâtiment de services	850.000€	680.000€
	Mobilité douce (voies lentes, sentiers)		
	Espaces publics dédiés à la convivialité et les espaces partagés	500.000€	400.000€
	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	500.000€	400.000€
60 %			
	Logement, énergie, atelier rural- économie	850.000€	510.000€
	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics	500.000€	300.000€
	Acquisition de terrain bâti	500.000€	300.000€
	Acquisition de terrain nu	250.000€	150.000€

Les projets en attente et subventionnables en développement rural sont ensuite rappelés. Suite à ces informations, la CLDR décide de programmer les projets de la manière suivante :

**Pour 2021, le projet d'aménagement du cœur de village de Petit-Dour est confirmé.**

**Pour 2022, les projets d'aménagement du bois de Cocars et la réflexion sur les interconnexions de mobilité douce sont confirmées.**

Remarques de la CLDR :

- Une partie du bois de Cocars est toujours propriété privée et devra être rachetée.
- Les aménagements de mobilité douce envisagés devront rester légers et ne pas la forme d'un RAVeL en béton.
- La réhabilitation de certains sentiers en particulier (ex. : celui qui longeait le ruisseau) sera à discuter une fois le projet lancé.

**Pour 2023, le choix est fait de privilégier l'aménagement du quartier de la Citadelle à Élouges.** L'aménagement de la place de l'Église à Blaugies a également été évoqué mais la restauration des logements du quartier de la citadelle apparaît comme plus urgent, d'autant que la place fait actuellement l'état d'une réfection en surface avec la pose d'un nouvel asphalte.

Enfin, concernant les projets « action » en attente, les groupes de travail « sentiers » et « agriculture » pourront être lancés une fois que la situation sanitaire sera davantage favorable aux rencontres physiques.

### **3. Présentation de la nouvelle circulaire du DR et approbation du nouveau ROI**

En plus des modifications apportées aux taux de subvention des projets (voir ci-dessus), d'autres nouveautés liées à la nouvelle circulaire du DR sont présentées à la CLDR.

La commune peut solliciter un **subside pour l'élaboration d'un budget participatif** de maximum 10.000 €. Pour 1 € investi par la commune, celle-ci a droit à 1 € subsidier par la Région wallonne jusqu'à atteindre le maximum de 10.000 €. Cette possibilité devrait être lancée en 2022. Les modalités seront mises à l'ordre du jour d'une réunion de CLDR dès qu'elles seront communiquées par la Ministre du Développement rural.

Un modèle-type de **Règlement d'ordre intérieur** pour la CLDR est désormais à appliquer. Celui-ci introduit notamment la notion de quorum :

- Pour le vote d'une décision de la CLDR, un quorum de 50 % des membres citoyens est imposé.
- Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion doit être programmée dans les 15 jours.

Ce nouveau ROI prévoit également la démission d'office d'un membre qui aurait été absent sans raison valable à plus de 75 % des réunions sur une période de 2 ans.

Question et remarques de la CLDR :

- Est-il possible de mettre en place un système de procuration ?
  - ⇒ La demande est survenue dans plusieurs communes. La FRW va vérifier s'il est possible de mettre ce système en place et de quelle manière. Il est proposé de reporter l'approbation du ROI à la prochaine réunion afin d'éclaircir ce point.

#### **4. Divers**

- Un membre de CLDR s'inquiète de l'avenir du châssis à molette en béton du Sauwartan, bien classé et propriété privée. Y a-t-il des possibilités pour intervenir afin de préserver ce patrimoine qui se dégrade de plus en plus ?

Carlo Di Antonio rappelle qu'il n'est pas possible d'imposer à un propriétaire privé de rénover les biens patrimoniaux. Une discussion avait eu lieu entre la Région wallonne et le propriétaire afin de mener cette rénovation estimée à 2 millions d'euros sur fonds publics, mais le propriétaire avait émis des conditions irrecevables et cela n'avait pas abouti.

- Des précisions sont demandées concernant le projet d'installation de panneaux solaires sur une zone de la machine à feu. Qu'en est-il du maintien de la biodiversité sur cette zone ? N'était-il pas possible de communiquer davantage sur ce projet ? Ne peut-on prévoir la pose de ces panneaux en d'autres endroits, par exemple sur les toitures plates de centres commerciaux ? Quelles sont les compensations imposées au promoteur ?

Carlo Di Antonio indique que la communication portant sur le projet a été réalisée selon les obligations légales. Il n'est pas possible pour les instances publiques d'imposer à des propriétaires privés la pose de panneaux sur leurs bâtiments. Enfin, le promoteur a proposé de fournir de l'électricité aux organismes sportifs à proximité et il est prévu qu'il acquiert une zone agricole voisine de 2,5 hectares afin d'en faire une zone naturelle. La CLDR est invitée à consulter le dossier à l'administration communale.

#### **5. Présentation de l'avant-projet du Mulpas par Pierre Vancraenenbroeck – Ouvert aux associations**

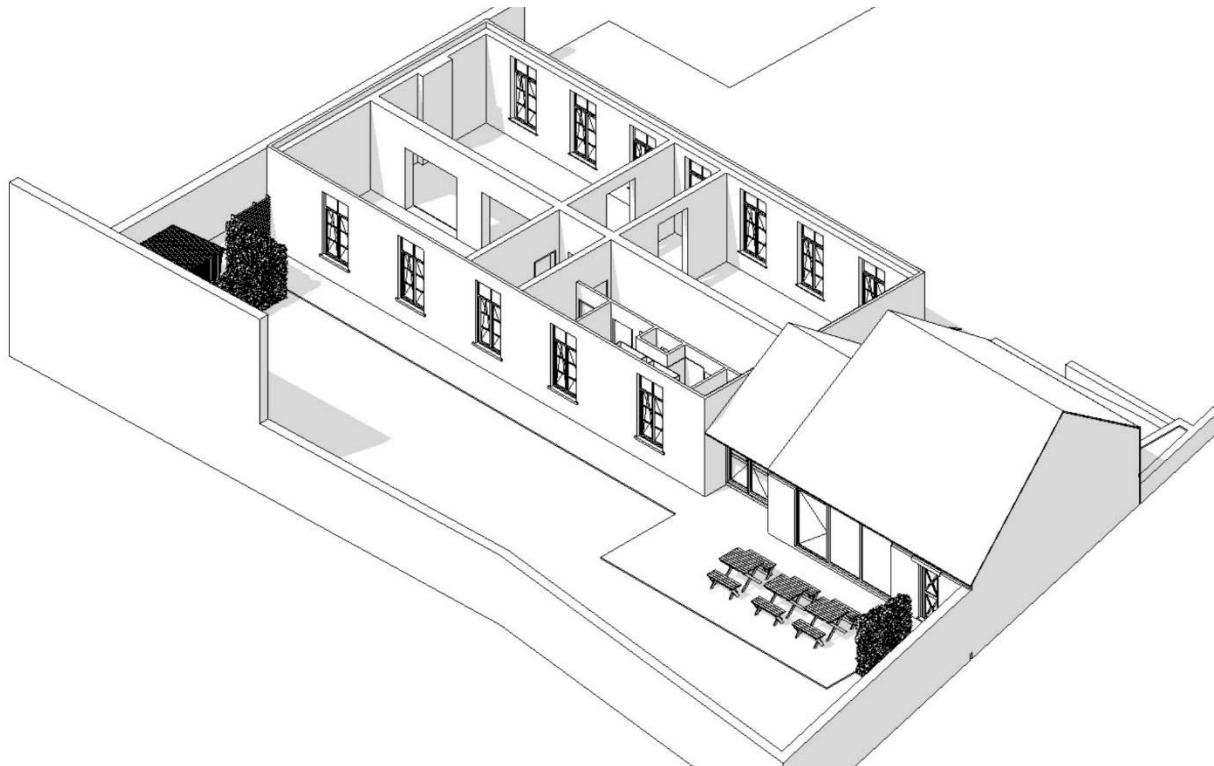
Pierre Vancraenenbroeck rejoint la réunion afin de présenter l'avant-projet relatif à l'aménagement de l'ancienne maison communale d'Elouges. Il débute en partageant des photos de l'état actuel des lieux.



Le bâtiment principal actuel sera rénové et il est proposé de revoir les ouvertures (en façade avant : porte secondaire rétablie en fenêtre et en façade arrière : deux baies rétablies telles qu'initialement). L'annexe existante sera supprimée pour reconstruire une annexe prenant toute la largeur du terrain et accueillant une salle polyvalente de 70 m<sup>2</sup>, ce qui était la volonté des associations.



L'entrée principale est envisagée dans cette nouvelle partie, dans un hall d'accueil prenant place entre le bâtiment existant et la nouvelle annexe. Cela permettra l'utilisation séparée des deux volumes. Une rampe PMR est prévue afin d'accéder à l'ensemble du bâtiment.



Trois salles connectées les unes avec les autres sont prévues dans les trois quarts du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment. Le dernier quart accueillera les sanitaires et les locaux de services, qui seront également accessibles depuis le hall d'accueil. La volonté est d'ouvrir le hall d'accueil et la nouvelle salle polyvalente vers le jardin situé à l'arrière et entouré de murs hauts, ce qui permettra de sécuriser les lieux pour les enfants notamment.

L'étage sera rénové afin d'y accueillir des espaces de stockage. La cave existante sera conservée afin d'y installer les installations techniques.

Remarques et questions des membres de la CLDR :

- Où sont actuellement et où seront stockées les collections de l'ancien musée Mulpas ?  
*Actuellement, les œuvres de plus grande valeur telles que les tableaux de Regnart sont exposées à l'hôtel de ville. Un répertoire des collections du musée Mulpas a été réalisé par Mme Saussez, ancienne bibliothécaire. L'objectif est d'entreposer ces collections dans les futurs locaux de stockage prévus à l'étage de l'ancienne maison communale d'Élouges et de réaliser des expositions temporaires thématiques sur le territoire de la commune.*
- Pourquoi ne pas prévoir une mise en valeur plus interactive de ces collections au sein de la maison communale d'Élouges rénovée, comme c'est le cas avec l'écomusée de Lahamaide ?  
*La tenue d'expositions temporaires permettra de dynamiser ces activités et de ne pas avoir un musée figé. De plus, un fonctionnement comme celui de Lahamaide nécessite l'implication de personnel faisant vivre les collections. Des collaborations ponctuelles pourraient être envisagées dans ce sens avec le centre culturel, la bibliothèque ou la Roulotte théâtrale par exemple.*
- Les futures expositions temporaires du musée Mulpas pourraient porter sur la mine (couplé à la visite de terril par exemple), à l'archéologie ou encore à la musique.
- Le projet est apprécié : il est bien pensé et apportera une réelle plus-value au village. Il permettra de proposer de nombreuses activités et même des stages pour les enfants par exemple. Par ailleurs, si le parvis du square des Combattants est traité comme un espace piéton, il permettra d'étendre les activités sur le devant du bâtiment.

La FRW remercie les participants et clôture la réunion.

Mélanie Vandendriessche,  
Florentin Vincke,  
Fondation rurale de Wallonie



*Opération de Développement Rural de Dour*

## **Compte-rendu de la Commission locale de Développement rural**

### **Réunion élargie CLDR – habitants d’Elouges**

**Mardi 16 novembre 2021 – 19h00 – Salle de l’école communale d’Elouges**

#### **Présents :**

Mesdames et messieurs Ansseau Luc, Di Antonio Carlo, Gonnella Christiane, Leroy Bernard, Loiseau Vincent, Poli Patrick, Ruelle Fabian, Szylar Frédéric

Monsieur Pierre Vancraenenbroeck – auteur de projet Ancienne Maison communale d’Elouges

Monsieur Nicolas Boudot – Arte Verde, auteur de projet Cœur d’Elouges

Monsieur Renaud Rémy – Gesplan, auteur de projet Cœur d’Elouges

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Monsieur Pascal Debiève – Service Travaux

Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

40 citoyens d’Elouges

#### **Excusés :**

Mesdames et messieurs Debrue Gautier, Durant Thomas, Honorez Sylvianne, Lecut Eliane, Lefevre Christophe, Morelle Eric, Nouvelle Liliane, Wery André, Zoetaert René

Madame Véronique Coquay – Commission de gestion du terril Frédéric

Madame Roxane Gossart – Parc naturel des hauts Pays

---

#### **Ordre du jour :**

- Présentation de l'avant-projet de réhabilitation de l'ancienne maison communale d’Elouges (Mulpas) par Pierre Vancraenenbroeck
- Présentation du projet définitif de réaménagement du cœur de village d’Elouges par Arte Verde et Gesplan

Carlo Di Antonio introduit la réunion et rappelle le contexte dans lequel se situent les deux projets. Il indique également que la rue de Là-Haut sera réaménagée dans le cadre de la Rénovation Urbaine et qu’elle fera l’objet d’une réunion propre au début de l’année 2022.

Fondation Rurale de Wallonie

Centre d'Entreprise IDETA

Rue Henri Lemaire, 1

B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90

wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

## Présentation de l'avant-projet de réhabilitation de l'ancienne maison communale d'Élouges (Mulpas) par Pierre Vancraenenbroeck

Pierre Vancraenenbroeck précise que le programme des travaux a évolué par rapport aux débuts du projet. Il rappelle la situation existante du bâtiment, composé d'un volume principal de quatre pièces séparées par un couloir central auquel se joint une petite annexe. À l'arrière du bâtiment se trouve un petit jardin.



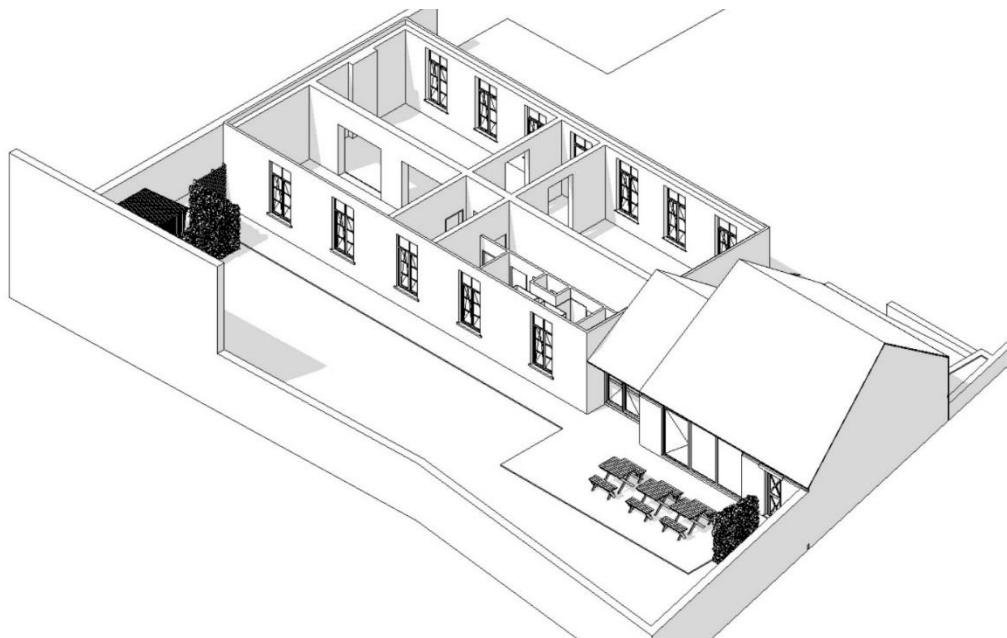
La situation projetée tient compte d'une volonté de polyvalence. La petite annexe actuelle sera démolie pour laisser place à une nouvelle salle d'environ 70 m<sup>2</sup> construite jusqu'à la limite de la propriété. Ce nouvel espace répond à la volonté des associations d'Élouges de bénéficier d'une grande salle polyvalente.

Entre le bâtiment existant et la nouvelle annexe, une entrée commune sera aménagée afin de permettre l'accès aux deux volumes de manière distincte. Une rampe PMR sera réalisée pour rejoindre cette entrée principale.

Le bâtiment principal sera entièrement rénové. Les ouvertures des façades avant et arrière seront rétablies telles qu'elles existaient à l'origine. À l'intérieur, les ouvertures entre les salles seront élargies afin de permettre d'utiliser les locaux du bâtiment existant de manière combinée ou distincte et donc d'offrir un maximum de polyvalence à l'ensemble. Au total, l'ancien bâtiment offrira une superficie utile d'environ 120 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée. La quatrième pièce accueillera les sanitaires et les locaux de service. Cet espace sera accessible depuis le hall d'entrée principal et desservira donc les deux volumes distinctement.

La toiture du bâtiment existant sera rénovée tandis que l'étage sera rafraîchi afin d'y aménager des espaces de stockage dédiés aux collections du musée Mulpas.

La volonté est également d'ouvrir le hall d'accueil et la nouvelle salle polyvalente vers le jardin situé à l'arrière et entouré de murs hauts. Afin de garantir l'entretien de cet espace, un passage sera conservé à la droite du bâtiment existant.



#### Réponses aux questions des participants :

- Les œuvres du musée Mulpas seront conservées à l'étage du bâtiment. À terme, l'objectif est de faire vivre ces œuvres au travers d'expositions temporaires et thématiques qui pourront prendre place dans la future maison communale réaménagée mais aussi en d'autres lieux de l'entité. La Fédération Wallonie-Bruxelles conseillait de procéder de la sorte afin de dynamiser la mise en valeur des objets de l'ancien musée Mulpas et d'augmenter l'attractivité autour de ces œuvres. Cette proposition ne vise pas à envoyer les œuvres d'Elouges en dehors du village de manière définitive, mais bien dans le cadre d'expositions temporaires. Les œuvres reviendront ensuite à la maison communale une fois l'activité terminée. Le centre culturel, via le conseil culturel regroupant différentes associations, pourrait se charger de mettre ces expositions sur pieds. La commission du musée Mulpas sera aussi invitée à se remettre sur pied pour mener ce type d'activités.
- Les toiles de Regnart issues de la collection du musée Mulpas sont actuellement exposées dans différents bureaux de l'Hôtel de Ville.

- L'exposition continue des œuvres du musée Mulpas dans les salles du bâtiment n'est pas envisageable car ces espaces doivent rester polyvalents pour respecter les impositions liées aux subsides du Développement rural. Par ailleurs, les responsables du Mulpas craignent pour la sécurité des œuvres du musées si celles-ci sont exposées dans d'autres contextes que celui d'une exposition (réunion d'une association, événement privé, etc.).
- Le coût des travaux de rénovation est estimé à 862.280 € TVAC, subsidiés à 80 % par le Développement rural. Il n'y a pas d'intervention prévue sur la structure du bâtiment, ce qui n'engendre pas de surcoût et rend la rénovation aussi abordable que la construction d'un nouveau bâtiment.
- L'idée de concilier les activités culturelles liées aux œuvres du musée avec l'offre sportive de la salle de sports d'Élouges pourrait être réalisée grâce au sentier reliant les deux espaces. La construction d'un lieu accueillant les œuvres du musée sur le terrain communal disponible aux abords de la salle de sports n'est pas à l'ordre du jour : l'objectif est de rénover le bâtiment de l'ancienne maison communale d'Élouges.

### **Présentation du projet définitif de réaménagement du cœur de village d'Élouges par Arte Verde et Gesplan**

Nicolas Boudot (Arte Verde) et Renaud Rémy (Gesplan) rappellent le périmètre d'intervention du projet ainsi que son contexte. Actuellement, la place dispose, d'un côté de la voirie, d'un grand espace de parking et, de l'autre, d'un trottoir étroit. L'axe routier est pour l'instant rectiligne et très large, ce qui accentue la vitesse automobile. La volonté du projet est de sécuriser l'espace, de le rendre plus agréable et qu'il soit durable dans le temps.

La situation projetée se démarque par la création d'un plateau légèrement surélevé pour l'ensemble de la place, à partir de la rue Paul Pastur jusqu'au carrefour entre la rue de la Chapelle et la rue du Commerce. L'objectif est également de sécuriser ce carrefour. La voirie sera également rétrécie, rendue davantage sinuuse et délimitée par de la végétation. Cela incitera à réduire la vitesse et donc augmentera le sentiment de sécurité.

Le fait d'intervenir sur le tracé de la route permet de mieux répartir l'espace offert aux riverains de part et d'autre de la voirie. Les 80 places de stationnement prévues seront également mieux réparties sur l'ensemble de la zone. Une étude photométrique a été réalisée et l'éclairage public sera revu en tenant compte de la voirie, des passages piétons et des différents aménagements de convivialité prévus sur la place.

Le parvis de l'église sera également réaménagé de manière à le rendre piétonnier. Du mobilier urbain est prévu en plusieurs endroits de la place ainsi que deux nouveaux abribus et quais d'embarquement des TEC à hauteur de l'église.

Les matériaux utilisés seront les mêmes que pour l'aménagement de Wihéries, à savoir le tarmac pour la voirie, gage de durabilité, et les pavés de différentes couleurs pour les espaces piétons et partagés, ce qui créera une rupture et évitera une monotonie visuelle de l'espace. La seule différence est qu'à Wihéries, des pavés drainants avaient dû être utilisés ; il s'agira ici de pavés standard classiques. Des pistes cyclables ne seront pas réalisées en site propre mais l'ensemble de la place sera destiné à accueillir les cyclistes, en cohabitation partagée avec les piétons.

Le budget total s'élève à 1.772.000 € TVAC. Le projet bénéficie à la fois de subside du Développement rural et de la direction Infrastructures du SPW.

Réponses aux questions des participants :

- Il sera toujours possible de passer avec un véhicule sur l'espace de convivialité devant l'église afin d'accéder aux habitations et commerces qui se trouvent à cet endroit. Les personnes concernées (riverains et commerçants) pourront retirer un poteau amovible pour permettre l'accès jusqu'à leur propriété. Cette manipulation sera également possible pour l'accès à un corbillard.
- Une place PMR, dépose-minute et livraisons a été prévue à proximité de la pharmacie. Le SPW, responsable de la N553, n'a en effet pas accepté l'aménagement de places de stationnement dans le carrefour avec la rue de la Chapelle. La création de places en épis le long d'une route régionale n'est pas non plus autorisée.
- Afin de pallier les problèmes de salubrité publique et de sécurité en divers endroits de la place, des caméras fixes seront installées sur la place. Le radar tronçon contrôlant la vitesse sur la N553 sera prochainement activé et constituera un outil de contrôle supplémentaire.
- Des ormes seront plantés et garnis de graminées ce qui permettra d'éviter les déjections à leur pied. Le risque de soulèvement du dallage lors de la croissance de l'arbre est limité : cette espèce a des racines pivotantes et des protections sont prévues autour de l'arbre.
- L'aménagement du square des Combattants a été retiré du projet afin de respecter le coût établi pour les travaux. Idem pour l'aménagement du sentier longeant le cimetière et les fontaines à eau prévues initialement.
- Une rampe pour les personnes à mobilité réduite est prévue pour accéder à l'église. L'ensemble de la place conservera le même niveau afin de faciliter la circulation des poussettes et PMR.
- L'accès aux habitations, pour des livraisons de mazout par exemple, sera possible sur l'ensemble de la place. Aucun espace ne sera inaccessible.
- Le permis sera déposé d'ici la fin de l'année 2021. La commune a d'ores et déjà prévu les crédits nécessaires pour ces travaux au budget 2022 mais il est plus probable que les travaux commencent en 2023.

**Conclusion**

Carlo Di Antonio conclut en abordant le planning de réalisation de ces deux projets. Ceux-ci ne sont pas au même stade et dépendent encore de décisions ministérielles à venir. Il est néanmoins certains que les travaux liés au cœur de village et à la maison communale ne s'effectueront pas en même temps. Un phasage sera également établi pour la réalisation des aménagements du cœur d'Elouges.

Carlo Di Antonio remercie les participants et clôture la réunion.

Mélanie Vandendriessche,  
Florentin Vincke,  
Fondation rurale de Wallonie